

Baddou: le ministère de la Santé a pris une série de mesures pour la moralisation du secteur

Santé

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-05-2010 19:38:18

Le ministère de la Santé a pris une série de mesures visant la moralisation du secteur et la consolidation de la transparence, a indiqué, mercredi à Rabat, Yasmina Baddou.

Répondant à une question orale à la Chambre des Représentants sur les pratiques de certains médecins exerçant dans les hôpitaux publics, la ministre a affirmé que la moralisation du secteur de la santé et la consolidation de la transparence constitue un grand chantier dans lequel s'est engagé le ministère, à travers la lutte contre la corruption et contre toute pratique de nature à porter atteinte aux intérêts des citoyens.

Pour endiguer ce genre de pratiques, Mme Baddou a indiqué que le ministère assure des opérations d'inspection dans l'ensemble des établissements de santé, précisant que des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des fonctionnaires ayant failli à leurs obligations professionnelles.

Concernant le plan adopté par le ministère pour la moralisation du secteur de la santé, Mme Baddou a expliqué que ce plan vise à asseoir la bonne gouvernance, à renforcer la transparence, à mettre en place un numéro de téléphone économique, le but étant de permettre aux usagers de dénoncer toute pratique ou comportement illégal.

Le plan prévoit en outre le port obligatoire du badge par les professionnels de la santé ainsi que la mise en place d'un système informatique pour la gestion des rendez-vous et le traitement des factures.

En réponse à une deuxième question sur la situation sanitaire dans les zones difficiles, Mme Baddou a souligné que le ministère s'est engagé à relever ce défi, en dépit des contraintes relatives notamment au nombre limité des lauréats et au refus de certains d'entre eux d'exercer dans des zones éloignées.

Elle a rappelé dans ce cadre que le ministère a procédé en 2009 au recrutement de 2176 cadres médicaux et paramédicaux, dont 1332 ont été affectés dans des zones éloignées et dans le monde rural.

Conscient de la difficulté d'exercer dans ces zones, a-t-elle ajouté, le ministère a pris plusieurs mesures incitatives, citant notamment l'octroi d'une allocation consécutive à la garde, en plus de l'indemnité de travail dans les zones éloignées ou difficiles d'accès.

MAPF